



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OTTAWA, le 20 juin 1957

OTTAWA, le 20 juin 1957

No. 23

EXCELLENCE

HAUT-COMMISSAIRE

Monsieur le Haut-Commissaire, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 22 en date d'aujourd'hui.

(Voir Note 1)

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique et l'Amérique latine, tenue à Genève en 1955, a adopté une résolution qui reconnaît l'existence de la Communauté des États indépendants de l'Amérique latine et du Caraïbe. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères,

L. B. PEARSON

Secretary of State for External Affairs

Excellence Monsieur Jan R. Jordan  
Haut-Commissaire de l'Union Sud-Africaine  
9, Rideau Gate  
Ottawa